



## RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

### SUITE AU 19<sup>ème</sup> CONCOURS D'AGREGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET DE GESTION

-----

#### I. Recommandations générales

##### 1) Le choix du sujet de la thèse

Pour ceux qui veulent, dans le futur, embrasser la carrière d'enseignant du supérieur, il est conseillé de bien choisir son sujet de thèse, d'avoir une vraie problématique, c'est-à-dire un questionnement juridique qui permette de développer une thèse véritablement juridique.

##### 2) La nature des publications

- Pour les articles, il faut éviter les effets de mode et ne pas hésiter à sortir des sentiers battus. Les sujets doivent être bien formulés et les réponses bien articulées dans un plan rigoureux ;
- Une connaissance de l'anglais peut être un plus, pour pouvoir ouvrir les horizons vers les Etats africains anglophones.

##### 3) Le support de publication

- Les candidats sont invités à publier dans des revues à comité de lecture, et, à diffusion internationale ;  
Les candidats devraient éviter de publier leurs travaux dans des revues non classées et payantes ;
- Que soit encouragée la publication par les candidats potentiels d'articles dans des revues scientifiques situées en dehors de leur université et en dehors de leur cadre national. Il est également important de bien distinguer les publications dans des revues scientifiques à comité de lecture d'autres types de revues. Les candidats doivent pleinement apprécier le fait que la publication dans des revues scientifiques à comité de lecture sera jugée prioritaire et sera valorisée davantage que tout autre type de publication (ces dernières pouvant néanmoins opportunément accompagner les publications scientifiques et favoriser leur diffusion et leur rayonnement).

##### 4) L'éthique de la publication

Du point de vue de la déontologie, on doit refuser de publier ses articles dans la revue dont on est soi-même membre du comité de rédaction, sinon, on donne l'impression de se faire publier « à trop bon compte ». Ne pas hésiter donc à solliciter d'autres revues d'autres universités, voire des revues étrangères ou internationales.



## 5). Le profil du candidat au Concours

L'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maître-Assistant (LAFMA) ne doit pas être, à elle seule, le critère déterminant pour se présenter au concours. Il est en effet, apparu que certains candidats, certes jugés aptes pour exercer les fonctions de Maître-Assistant, ne disposent cependant pas de travaux suffisamment solides pour leur permettre d'accéder au rang d'enseignant de rang magistral. Les candidats sont donc invités à renforcer leurs dossiers scientifiques après l'inscription sur la LAFMA, notamment lorsque celle-ci a été acquise avec une faible cote.

## 6) L'actualisation des travaux

- Les candidats doivent prendre pleinement en compte la nécessité de publications scientifiques régulières après leur thèse. Le jury attend de futurs agrégés qu'ils développent un authentique agenda de recherche, réaliste mais ambitieux, au-delà de leur thèse et que soient actualisés les travaux plus anciens ;
- Que le nombre précis de travaux effectivement soumis à l'évaluation soit clarifié. Lors du présent concours, le nombre de travaux transmis a oscillé entre 3 et 4.

## II. Recommandations spécifiques

### 1) La note de synthèse

Que les candidats de la science politique utilisent mieux la note de synthèse de leurs travaux pour présenter la cohérence scientifique de leur parcours de chercheur, en dégagant les principaux apports de leurs travaux dans leur spécialité ainsi que leur ancrage dans la discipline. Sans devenir une accumulation d'idées de recherche hétérogènes, la note de synthèse doit aussi permettre au candidat d'indiquer avec netteté et cohérence la manière dont ils envisagent leur agenda de recherche pour les années qui viennent. Ils doivent garder à l'esprit que l'agrégation n'est pas une fin en soi mais une étape importante dans l'épanouissement et l'amplification de leurs recherches.

### 2) Le dossier de candidature

- Qu'une plus grande rigueur soit de mise dans le rapport aux concepts et méthodes ainsi que dans la définition des corpus Empiriques et des enquêtes de terrain ;
- Que soit davantage marqué et assumé le rapport des candidats à leur discipline d'affiliation ;
- Que le dossier des candidats comporte une réflexion et un plus grand niveau d'informations sur leurs pratiques pédagogiques. La faible mise en relief du profil pédagogique des candidats doit être corrigée. Sans doute une mise à disposition des curriculums de matières dispensées serait un élément d'appréciation pertinent ;
- Que les candidats s'assurent d'une présentation formelle claire et rigoureuse de leur dossier de recherche afin d'éviter tout malentendu sur les travaux soumis à évaluation ;



- Que les candidats s'assurent de la présentation la plus explicite, la plus claire et la plus précise possible de leur CV, notamment leur expérience d'enseignement, leurs contributions à des colloques et conférences, leurs publications présentes ou en cours, etc.

### 3) Le choix de la spécialité et des disciplines

- Certains candidats ont rencontré de grandes difficultés au cours de la troisième épreuve, dite de spécialité. C'est d'ailleurs ce qui explique le nombre élevé de candidats recalés à cette étape. L'impression qui s'est dégagée est que le choix de la matière devant faire l'objet de cette épreuve n'était pas toujours guidé par la spécialité du candidat. Cela justifie sans doute les difficultés de compréhension des sujets. Il serait plus indiqué, pour cette épreuve, dont les exigences sont particulièrement élevées, que les candidats se retrouvent dans leur véritable spécialité ;
- Que le choix des disciplines faisant l'objet des deuxième et troisième épreuves soit effectué sur la base des connaissances et des aptitudes des candidats. Sur ce plan, les candidats s'attacheront à bien mesurer les différences de traitement d'un sujet selon qu'il est abordé sous l'angle de la « sociologie politique », de la « politique comparée » ou des « relations internationales », par exemple. Sans nier l'existence de recoupements, il convient d'insister sur le fait que les problématiques, les grilles de lecture et les références théoriques et empiriques ne sont pas identiques d'une sous-discipline à l'autre. Le jury attend des candidats qu'ils démontrent leur compétence spécifiquement dans la sous-discipline qu'ils ont choisie.  
Il convient donc que les candidats s'assurent de bien traiter le sujet dans la perspective particulière de la sous-discipline en question et non d'une autre.

Plus généralement, le jury rappelle que le Concours d'Agrégation est pleinement inséré dans une logique d'évaluation professionnelle et méritocratique respectueuse des candidats et caractérisée par la rigueur et le souci d'exigence dans le sens d'un renforcement de la place de la discipline dans les universités membres du CAMES.

